



CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL 01 OCTOBRE 2024

À l'ensemble des membres du conseil municipal
Maurepas, le 25 septembre 2024

Dossier suivi par : Florence SANTISTEBAN
Tél : 01 30 66 54 01
Courriel : f.santisteban@maurepas.fr

Cher(e) collègue,

Par la présente, je vous invite à participer à la séance du conseil municipal le :

1^{er} octobre 2024 à 19h30
Salle du conseil

Conformément à l'article L.2121-10 du code général de collectivités territoriales, toute convocation est faite par le maire et est transmise de manière dématérialisée ou, par écrit à l'adresse communiquée par le conseiller municipal.

De plus, conformément aux dispositions de l'article R.2121-7, l'affichage des convocations est effectué à la porte de la mairie.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal précédant.

- Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs
- Création du cimetière animalier et adoption de son règlement intérieur
- Don de la sculpture "Les Astronautes"
- Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique - École des Coudrays
- Modification de la sectorisation de la Malmedonne / centre-ville
- Modification de la sectorisation du groupe scolaire Marnière, du groupe scolaire Bessières, de l'école maternelle Chapiteau et de l'école élémentaire La Tour
- Demande de subvention au titre du Fonds vert pour les travaux de réhabilitation de l'école Haute-Futaie
- Attribution des véhicules de fonction et de service
- Protection sociale complémentaire 2024-2029 - Convention de participation prévoyance du CIG de la Grande Couronne
- Convention de mise à disposition d'un local à titre précaire et gratuit à l'Institut MGEN de La Verrière.
- Convention de partenariat avec l'Équinoxe relative à l'accueil du bureau mobile l'Étincelle
- Convention de mise à disposition du Système d'Information Géographique (SIG) avec l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Avis sur la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de Maurepas

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

- Attribution d'une subvention à l'association Maurepas d'hier et d'aujourd'hui

Je compte sur votre présence et vous remercie par avance de votre participation.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Grégory GARESTIER

Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Garestier', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MAUREPAS' at the top, 'Yvelines 78' at the bottom, and a central emblem with the words 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' below it.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Mairie de Maurepas

2 place d'Auxois - CS 40527 - 78311 MAUREPAS CEDEX

01 30 66 54 00 - mairie@maurepas.fr

maurepas.fr